



LeCotentin

RAPPORT • EDITION 2021

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

28 OCTOBRE 2021

COMPTE-RENDU



Le jeudi 28 octobre 2021 à 14h00, le comité de programmation du GAL du Cotentin s'est réuni à la Maison des services de Valognes, sous la présidence de Monsieur LEFEVRE.

Etaient présents :

Acteurs privés (10)	Acteurs publics (8)
<ul style="list-style-type: none"> - M LECLERC - M LE BRUN - M LEROUGE - M ILLES - M GAILLARD - M PICOT - M BERTHEAU - Mme LECOFFRE - Mme JEANNE - M FAVIER 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme RONSIN - Mme LEROSSIGNOL - M CHANTREUIL - Mme PIC - M ASSELINE - M DIGARD - M MABIRE - M LEFEVRE

Invités :

- ✓ Mme de TOCQUEVILLE, Propriétaire du Château de Tocqueville
- ✓ Mme GUILLOTTE, département de la Manche
- ✓ Mme BONNISSENT, Chargée du développement des publics et de la médiation (CAC)
- ✓ Mme DURAND, animatrice du Moulin de Fierville-Les-Mines (CAC)
- ✓ Mme CARDET, Gérante du Camping Paradis, d'Utah Beach
- ✓ Mme LEBRET, Gérante du Camping Le Rivage à Quettehou
- ✓ M OSSET, Gérant de la SAS Les Vélos de Saint Vaast
- ✓ M CHACHUAT, instructeur de la Région Normandie

Animation :

- ✓ Mme Marion LE RENARD, Chargée de projet Fonds Européens (CAC)
- ✓ Mme Aude LEPAREUR, gestionnaire LEADER du GAL du Cotentin

Etaient excusés

Acteurs privés	Acteurs publics
<ul style="list-style-type: none"> - Mme HOCHET - M GABET 	<ul style="list-style-type: none"> - M MARIE

En début de séance, la règle du double quorum était respectée (17 Membres; 10/17 Membres privés)

2021-10-28-01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 1^{ER} JUILLET 2021

Monsieur LEFEVRE demande aux membres du comité de programmation s'ils ont des observations ou des remarques à faire sur le compte-rendu du dernier comité de programmation.

Aucune remarque n'étant formulée, le comité de programmation valide le compte-rendu à l'unanimité. (17 voix/17)

2021-10-28-02

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Suite aux élections départementales, une modification des membres du collège public a été faite :
Représentant du département :

- Madame Christine LEBACHELEY, suppléante, est remplacée par Monsieur Axel FORTIN LARIVIERE

Le comité de programmation prend acte de l'information.

2021-10-28-03

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS

A ce jour, 108 projets ont été présélectionnés par le comité de programmation et 83 sont conventionnés parmi lesquels 59 sont soldés :

- 16 dossiers sont en cours de complétude
- 5 dossiers, dont 1 acompte, sont en cours de paiement à la Région / ASP

Total Enveloppe	Mesure	Total consommé	Reste	Taux de consommation
3 281 826 €	19.2	2 723 174,22 €	558 651,78 €	83 %
66 238 €	19.3	66 237,47 €	0,53 €	100 %
370 913 €	19.4	313 496,70 €	57 416,30 €	84,52 %
3 718 977 €	Total	3 102 908,39 €	616 068,61 €	

Crédits Projets Présélectionnés : 856 670 € (23 %)

Crédits programmés (projets conventionnés avant comité) : 2 206 609 € (59 %)

Crédits payés : 1 475 971 € (40 %)

Le comité de programmation prend acte de l'information.

2021-10-28-04

RETOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL DU 7 OCTOBRE

Il est porté aux membres les conclusions du groupe de travail du 7 octobre sur l'évaluation quantitative du programme LEADER sur la période 2014-2021

Le comité de programmation prend acte de cette information.

2021-10-28-05

MAQUETTE FINANCIERE – PROGRAMME LEADER 2014-2020 – DOSSIERS PRESELECTIONNES ET SELECTIONNES AVANT COMITE DU JOUR

Il est porté aux membres la maquette financière du programme avant comité du jour.

Le comité de programmation prend acte de l'information.

Arrivée de Monsieur DIGARD, la règle du double quorum était respectée (18 Membres; 10/18 Membres privés)

2021-10-28-06

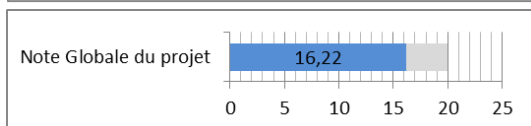
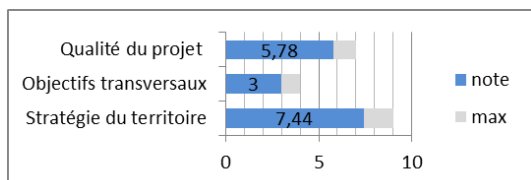
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE MADAME DE TOCQUEVILLE – RESTAURATION DE LA COUVERTURE DE LA TOUR DU CHATEAU DE TOCQUEVILLE.

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin1.1 Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature
Porteur de projet	Stéphanie de TOCQUEVILLE
Date de dépôt de la demande	15/09/2021
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022

Il est porté aux membres la présentation du projet de Madame de TOCQUEVILLE pour avis d'opportunité. Il s'agit de restaurer la toiture de la tour du château de Tocqueville.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 77 241,21 € pour une subvention LEADER demandée de 34 758,55 €.

- Monsieur BERTHEAU demande si d'autres parties de la toiture seront à reprendre dans les années à venir.
Madame de TOCQUEVILLE répond que la toiture des communs a déjà été refaite, et que la partie droite de la toiture du château sera à prévoir. Les phases de travaux sont espacées de 10 à 15 ans afin de permettre au porteur de projet d'en assurer l'autofinancement.
- Le Comité de programmation salue l'atout qu'est le Château de Tocqueville pour le rayonnement international du Cotentin, par l'accueil de personnalités politiques et littéraires lors du Prix Alexis de Tocqueville.



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 16,22.

2021-10-28-07

AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE – FERME-MUSEE DU COTENTIN : REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS.

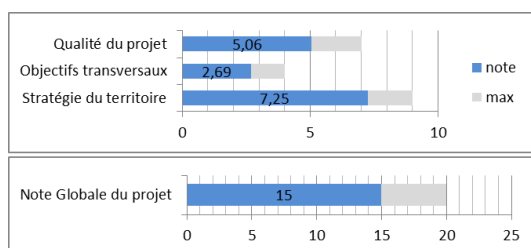
Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.1 Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature
Porteur de projet	Département de la Manche
Date de dépôt de la demande	23/09/2021
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022

Il est porté aux membres la présentation du projet du département de la Manche pour avis d'opportunité. Il s'agit de réaménager les espaces extérieurs de la ferme-musée du Cotentin située à Sainte-Mère-Eglise.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 96 150 € pour une subvention LEADER demandée de 50 000 €.

- Monsieur PICOT demande quelle est la surface de l'espace détente pour les familles. Madame GUILLOTTE répond que cet espace fait approximativement 200 à 300 m². Un projet de carrousel à pédales est envisagé dans les années à venir afin de divertir les enfants sur cet espace. De plus, un Food truck pourrait être installé en saison afin que les familles puissent se restaurer et se désaltérer sur le site.
- Madame RONSIN demande si la restauration proposée sera à base de produits locaux. Madame GUILLOTTE répond qu'en effet cela fera partie du cahier des charges. Actuellement, la boutique souvenirs de la ferme-musée commercialise déjà des produits locaux.
- Monsieur LEFEVRE demande quelle est la part de scolaire dans le public visiteur. Madame GUILLOTTE indique qu'actuellement 25% des entrées sont réalisées par le public scolaire.
- Monsieur LE BRUN demande quelle est la surface du site. Madame GUILLOTTE répond que le site intra-muros représente environ 1 hectare.
- Monsieur BERTHEAU remarque que le projet va permettre de rafraîchir le site mais s'interroge sur les animations et la communication qui seront mises en place pour le dynamiser et attirer de nouveaux visiteurs. Madame GUILLOTTE répond que la ville de Sainte-Mère Eglise accueille un public spécialisé et attiré par le tourisme lié au débarquement. Le développement d'outils numériques et d'une offre à destination de ce public sont en cours : la vie d'une ferme sous l'occupation.
- Monsieur BERTHEAU demande si un nouvel événement annuel est envisagé afin de remettre en lumière le lieu. Madame GUILLOTTE indique qu'un grand événement est aussi un gros risque : concurrence avec les autres animations sur le territoire à la même date, risque météo...
- Monsieur LEFEVRE demande s'il ne serait pas judicieux de faire venir des scolaires des villes citadines afin de leur faire découvrir le musée. Madame GUILLOTTE indique que des démarches sont faites en ce sens. Monsieur BERTHEAU indique également que les temps de trajet jusqu'à Sainte-Mère-Eglise limitent le public scolaire issu des grandes agglomérations.
- Monsieur PICOT demande quelle est l'origine des visiteurs. Madame GUILLOTTE répond que 50% des visiteurs sont du département.
- Monsieur BERTHEAU demande quels sont les tarifs du musée.

Madame GUILLOTTE répond que les tarifs sont de 5,50 € pour un adulte, 2,50€ pour un enfant et qu'un supplément peut être demandé lors des ateliers organisés lors des vacances. Les personnes paient alors un ticket lors du premier atelier, puis les autres jours, uniquement le supplément lié à l'atelier.



Madame LEROSIGNOL ne prend pas part au vote en raison de sa qualité de conseillère départementale.

Madame RONSIN ne prend pas part au vote en raison d'un conflit d'intérêt lié à son activité professionnelle.

Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 15.

2021-10-28-08

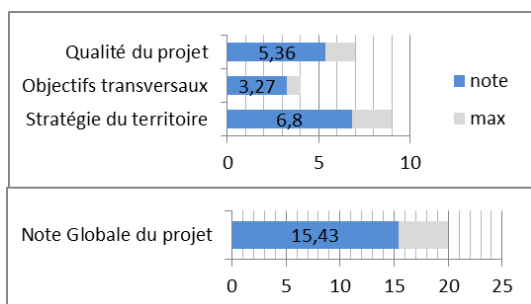
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN – LES CABANOSIERS : HAMEAU LUDIQU ET EDUCATIF AUTOUR DU VIVANT

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.1 Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature
Porteur de projet	Communauté d'agglomération du Cotentin
Date de dépôt de la demande	22/10/2021
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2021-2024

Il est porté aux membres la présentation du projet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Il s'agit de créer un hameau ludique et éducatif autour du vivant : « Les Cabanosiers ».

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 62 500.00 € pour une subvention LEADER demandée de 50 000.00 €.

- Monsieur MABIRE salue l'intérêt d'aménager l'extérieur de ce site.
- Monsieur LECLERC demande si l'osier peut être cultivé sur les hauteurs. Madame DURAND répond que certaines variétés peuvent être plantées et qu'il faudra bien irriguer et surveiller les plants au moment de leur bouture.
- Monsieur ASSELINE approuve l'idée de remettre en avant la culture de l'osier sur notre territoire et espère qu'un lien sera fait avec les activités de pêche. Madame BONNISSENT répond que toutes les utilisations historiques de l'osier seront expliquées et que les animations se tourneront également vers l'avenir en s'interrogeant sur le retour de l'utilisation de l'osier afin de limiter les emballages.
- Monsieur PICOT demande si les jeunes sont une cible des chantiers participatifs. Madame BONNISSENT répond qu'en effet, les jeunes seront sollicités pour des chantiers participatifs mais également les lycées horticoles, les administrations pénitentiaires etc...
- Monsieur BERTHEAU note que l'intérêt du projet est dans la réflexion qui est menée et le programme d'animation autour des investissements réalisés afin de redonner vie au lieu.



Mesdames LEROSSIGNOL, PIC et RONSIN et Messieurs ASSELINE, DIGARD, LEFEVRE, MABIRE ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 15,43.

2021-10-28-09

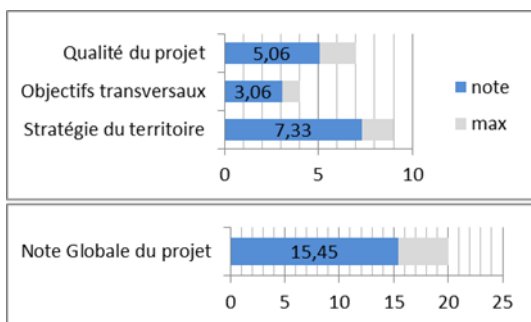
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE LA SARL CAMPING UTAH BEACH – «ACCUEIL VELO» : CREATION DE 4 HEBERGEMENTS A DESTINATION DES CYCLOTOURISTES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.2 : Création ou développement de services associés aux filières prioritaires : hébergement, transport, etc. ;
Porteur de projet	SARL Camping Utah Beach
Date de dépôt de la demande	29/09/2021
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022

Il est porté aux membres la présentation de la SARL Camping Utah Beach représentée par Madame CARDET. Il s'agit de créer 4 hébergements à destination des cyclotouristes afin d'obtenir une labélisation « Accueil Vélo » (ainsi qu'un achat de plusieurs vélos électriques pour compléter l'offre sur le territoire).

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 98 967.36 € pour une subvention LEADER demandée de 50 000.00 €.

- Monsieur BERTHEAU demande quel est le nombre de touristes itinérants sur la saison estivale. Madame CARDET répond que 5 à 10 cyclotouristes passent la nuit au camping lors de la saison estivale. Elle indique que nombre d'entre eux arrivent avec leur propre matériel de camping. Madame CARDET indique qu'elle réfléchit à un système de location autonome pour la période allant de novembre à mars car les cyclotouristes sont présents toute l'année sur l'itinéraire de la vélomaritime.
- Monsieur BERTHEAU demande comment arrivent les chalets. Madame CARDET répond qu'ils arrivent montés et sont installés sur les emplacements qui seront aménagés en conséquence.
- Monsieur PICOT demande si le tarif sera accessible. Madame CARDET répond que le tarif est proche du tarif hôtelier, et qu'elle pense louer au prix de 47 € la nuit.
- Monsieur BERTHEAU informe le comité que la subvention allouée au projet lui semble disproportionnée alors que celui-ci générera par la suite des revenus. D'autres membres du comité partagent ce sentiment.
Il est répondu que le calcul de la subvention est inscrit dans le règlement d'intervention de la fiche-action et qu'il n'est pas possible pour le porteur de projet, ou pour le comité, de demander ou d'attribuer moins. Les règles pourront par ailleurs être redéfinies lors de la future candidature lors de la programmation 2023-2027. Il est rappelé également que la grille de notation valorise l'effet levier de la subvention LEADER sur le projet.



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 15,45.

2021-10-28-10

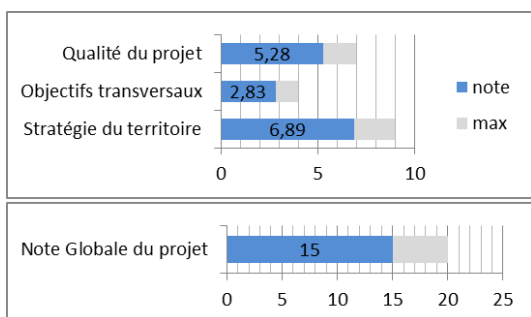
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE LA SARL PRESS'AY – « ACCUEIL VELO » : CREATION DE 4 HEBERGEMENTS A DESTINATION DES CYCLOTOURISTES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.2 : Création ou développement de services associés aux filières prioritaires : hébergement, transport, etc. ;
Porteur de projet	SARL PRESS'AY
Date de dépôt de la demande	20/10/2021
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022

Il est porté aux membres la présentation du projet de la SARL PRESS'AY représentée par Mme LEBRET. Il s'agit de créer 4 hébergements à destination des cyclotouristes afin d'obtenir une labélisation « Accueil Vélo ».

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 67 086.96 € pour une subvention LEADER demandée de 50 000.00 €.

- Monsieur PICOT remarque que ce projet permettra aux familles de cyclotouristes de trouver un hébergement pour une nuit.
- Monsieur ASSELIN regrette que l'autofinancement du porteur de projet soit quasiment nul face au montant total du projet. Il est répondu que le projet initial déposé comprenait deux chalets familiaux en bois, plus chers, qui n'étaient pas éligibles au dispositif de la Région, et qui ont dû être remplacés par deux chalets en tissu, diminuant de fait le coût du projet. Les règles financières font que la diminution du coût du projet a impacté directement l'autofinancement.
- Monsieur LEFEBVRE rappelle au comité que la grille de notation est claire et que les projets doivent être notés en conséquence, au-delà de toute prise en compte d'un sentiment personnel afin que ceux-ci soient évalués de façon équitable. Il rappelle également que les propos tenus en présence des porteurs de projets doivent être mesurés.



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 15.

Départ de Madame PIC, la règle du double quorum était respectée (17 Membres; 10/17 Membres privés)

2021-10-28-11

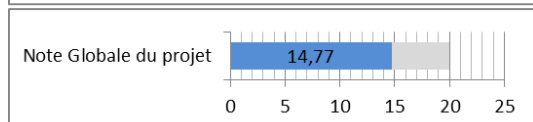
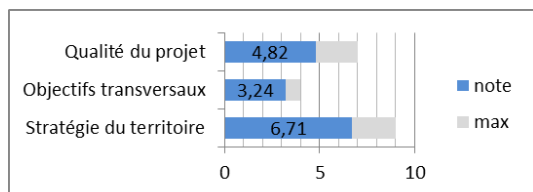
AVIS D'OPPORTUNITÉ SUR LE DOSSIER DE SAS LES VELOS DE SAINT-VAAST : CREATION D'UNE ACTIVITE DE LOCATION DE CYCLES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.1 : Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature
Porteur de projet	SAS Les vélos de Saint Vaast
Date de dépôt de la demande	05/10/2021
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022-2023

Il est porté aux membres la présentation du projet de la SAS les vélos de Saint-Vaast représentée par Monsieur OSSET. Il s'agit de créer une offre touristique de locations de Vélos située à Saint-Vaast-La-Hougue.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 54 493,00 € pour une subvention LEADER demandée de 40 919,75 €.

- Monsieur LECLERC demande pourquoi le projet prévoit 100 vélos dès son lancement. Monsieur OSSET répond qu'actuellement, il est très compliqué de s'approvisionner en vélos. Il a donc fait le choix de prévoir assez de vélos dès l'ouverture afin de ne pas se retrouver avec de trop longs délais d'attente pour le développement de sa flotte. Par ailleurs, il prévoit de créer des partenariats avec des campings et collectivités afin de proposer des vélos à la location dans différents lieux.
- Madame RONSIN indique que le projet valorisera les déplacements doux et le « slow tourisme ».
- Monsieur BERTHEAU demande ce qu'il adviendra du projet en cas de non attribution des aides LEADER. Monsieur OSSET indique que le projet sera maintenu mais dans une moindre mesure.
- Monsieur BERTHEAU demande si une cartographie des routes cyclables sécurisées sera mise à disposition des personnes qui loueront un vélo. Monsieur OSSET répond qu'il travaille actuellement avec les communes et circule à vélo pour identifier les routes sécurisées afin de proposer différents circuits.



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 14,77.

2021-10-28-12

AVIS D'OPPORTUNITE SUR LES DOSSIERS DEPOSES LORS DE L'APPEL A PROJETS : « SERVICES A LA POPULATION ET ATTRACTIVITE DES BOURGS RURAUX »

Il est présenté aux membres du comité l'analyse et proposition de répartition des crédits de l'appel à projets du 1^{er} mai au 30 septembre 2021 réalisée par la commission de sélection de l'AAP qui s'est réunie le 19 octobre.

	Nom du projet	Porteur du projet	Note obtenue	Subvention proposée
1	Maintien de l'activité : Agrandissement, rénovation du Bar de l'anguille	SARL Bar de l'Anguille	17	40 000,00 €
2	Terminus ! Tout le monde à table	SARL TERMINUS	16	20 000,00 €
	Création d'une épicerie vrac et nomade	SARL Les buissonnières	16	5 087,18 €
4	Requalification de la rue du pont Rose et création d'une liaison douce	commune de Barneville-Carteret	8	40 000,00 €
5	Projet d'investissement. Aménagement d'une zone sportive intergénérationnelle : jeux inclusifs, terrain multisports, skate-park, boudrome, ping-pong	Commune d'Hardinvast	7	14 912,82 €

- Monsieur BERTHEAU demande pourquoi les projets ayant reçu une note en dessous du seuil de 14 peuvent recevoir un avis d'opportunité favorable.
Il est répondu que le règlement de l'appel à projet indiquait que les projets seraient sélectionnés à hauteur de l'enveloppe financière accordée selon les notes attribuées. De nombreux porteurs de projet ont décidé au dernier moment de ne pas déposer sur cet appel à projets afin de consolider leur dossier pour le prochain ce qui a entraîné une moindre concurrence entre les dossiers.
- Le comité de programmation demande à ce que lors du prochain appel à projets, les projets recevant un avis d'opportunité favorable soit sélectionnés à hauteur de l'enveloppe financière et avec une note minimale de 14.

Après en avoir délibéré, et au regard du procès-verbal de la commission de sélection de l'appel à projet « services à la population et attractivité des bourgs ruraux », le comité de programmation donne un avis favorable (16 voix /17) :

- **Au projet de la SARL Bar de l'anguille avec une note de 17 et une subvention maximale de 40 000 €**
- **Au projet de la SARL Terminus avec une note de 16 et une subvention maximale de 20 000 €**
- **Au projet de la SARL Les Buissonnières avec une note de 16 et une subvention maximale de 5 087,18 €**
- **Au projet de la commune de Barneville-Carteret avec une note de 8 et une subvention maximale de 40 000 €**
- **Au projet de la commune de Hardinvast avec une note de 7 et une subvention maximale de 14 912,82 €**

Départ de Madame LEROSSIGNOL, la règle du double quorum était respectée (16 Membres; 10 Membres privés /16)

2021-10-28-13

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE – ACHAT D'UN FOUR A VAPEUR POUR MAINTENIR LA PREPARATION DES REPAS SUR PLACE.

Fiche concernée	Fiche 1 : « Soutien et valorisation de l'activité agricole » 5. Les actions individuelles ou collectives d'animation ou de promotion favorisant le développement de circuits de proximité et les investissements contribuant à l'intégration de produits locaux.
Porteur de projet	Commune de Teurthéville-Hague
Date de dépôt de la demande	19/03/2021
Dossier complet le	30/09/2021
Rapport d'instruction	18/10/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune de Teurthéville-Hague. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 1^{er} juillet 2021 avec une note de 16,87.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 11 325,09 € HT pour une subvention LEADER de 7 927,56 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 16,87 (16 voix /16).

2021-10-28-14

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DES BATELIERS DES MARAIS DU COTENTIN – CREATION D'UNE ACTIVITE DE LOCATION DE BARQUES ELECTRIQUES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.1 Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature
Porteur de projet	Les Bateliers des marais du cotentin
Date de dépôt de la demande	08/12/2020
Dossier complet le	04/08/2021
Rapport d'instruction	30/08/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet des bateliers des marais du Cotentin. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 29 avril 2021 avec une note de 16,73.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 71 359,69 € HT pour une subvention LEADER de 32 000,00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 16,73 (16 voix/16).

2021-10-28-15

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN – CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL A SAINT-PIERRE-EGLISE.

Fiche concernée	Fiche 3 – Services à la population et attractivité des bourgs ruraux 1.2 : Soutien aux investissements matériels et d'équipements réalisés dans une logique de mutualisation et liés aux thématiques prioritaires
Porteur de projet	Communauté d'agglomération du Cotentin
Date de dépôt de la demande	12/07/2016
Dossier complet le	08/04/2021
Rapport d'instruction	15/09/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 17 novembre 2016 avec une note de 15,11.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 1 660 037,29 € HT pour une subvention LEADER de 40 000,00 €.

Madame RONSIN et Messieurs ASSELINE, DIGARD, LEFEVRE et MABIRE ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de conseillers communautaires.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 15,23 (11 voix/11).

2021-10-28-16

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE LA HAGUE – REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DU BORD DE MER EN BIBLIOTHEQUE

Fiche concernée	Fiche 3 : Services à la population et attractivité des bourgs ruraux 2.1 Etudes et travaux pour la réalisation d'équipements collectifs participants au renforcement de la fréquentation des bourgs ruraux et offrant une offre de service nouveaux
Porteur de projet	Commune de la Hague
Date de dépôt de la demande	14/09/2020
Dossier complet le	06/07/2021
Rapport d'instruction	30/08/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune de la Hague. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 29 octobre 2020 avec une note de 15,16.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 129 283,31 € HT pour une subvention LEADER de 38 784,88 €.

Monsieur DIGARD ne prend pas part au vote en raison de sa qualité de maire-adjoint à la commune de La Hague.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 15,16 (15 voix/15).

2021-10-28-17

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE- EGLISE – RENOVATION DE LA SALLE CULTURELLE COMMUNALE

Fiche concernée	Fiche 3 : Services à la population et attractivité des bourgs ruraux 2.1 Etudes et travaux pour la réalisation d'équipements collectifs participants au renforcement de la fréquentation des bourgs ruraux et offrant une offre de service nouveaux
Porteur de projet	Commune de Saint Pierre Eglise
Date de dépôt de la demande	23/11/2017
Dossier complet le	31/03/2021
Rapport d'instruction	15/09/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune de Saint-Pierre-Eglise. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 29 octobre 2020 avec une note de 17,70.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 319 244,33 € HT pour une subvention LEADER de 40 000,00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 17,70 (16 voix/16).

2021-10-28-18

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE SIOUVILLE-HAGUE – TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL EN MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Fiche concernée	Fiche 3 : « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux » 1.2. Soutien aux investissements matériels et d'équipements réalisés dans une logique de mutualisation et liés au thématiques prioritaires
Porteur de projet	Commune de Siouville-Hague
Date de dépôt de la demande	28/09/2020
Dossier complet le	06/07/2021
Rapport d'instruction	10/08/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune de Siouville-Hague. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 29 avril 2021 avec une note de 16,69.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 17 170,62 € HT pour une subvention LEADER de 8 072,43 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 16,69 (16 voix/16).

2021-10-28-19

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DU CCAS DE VALOGNES – REHABILITATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES AGEES « LES MIMOSAS » A VALOGNES

Fiche concernée	Fiche 4 : Mise en œuvre d'une stratégie de développement d'un habitat performant 1. Les travaux relatifs à la rénovation globale* de bâtiments pour un usage résidentiel s'inscrivant dans les logiques suivantes : - Les projets à destination de publics spécifiques
Porteur de projet	CCAS de Valognes
Date de dépôt de la demande	14/08/2018
Dossier complet le	11/02/2021
Rapport d'instruction	10/08/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet du CCAS de Valognes. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 28 février 2019 avec une note de 15,64.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 628 044,61 € HT pour une subvention LEADER de 100 000,00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 15,64 (16 voix/16).

2021-10-28-20

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER SYNDICAT MIXTE GESTION PARC NATUREL REGIONAL – ANIMATION ET COORDINATION DU PROJET DE SENSIBILISATION ET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE GESTION DURABLE DU LITTORAL SUR LA COTE EST COTENTIN

Fiche concernée	Fiche 6 : Favoriser la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique Le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies territoriales en lien avec la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique et déclinées en plans d'actions
Porteur de projet	Syndicat Mixte Gestion Parc Naturel Régional
Date de dépôt de la demande	03/07/2020
Dossier complet le	28/07/2021
Rapport d'instruction	30/08/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet du syndicat mixte gestion Parc Naturel Régional. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 07 juillet 2020 avec une note de 14,06.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 40 627,52 € HT pour une subvention LEADER de 30 000,00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 14,06 (16 voix/16).

2021-10-28-21

**AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN
– ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER POUR L'ANNEE 2021**

Fiche concernée	Fiche 8 : « Animation-gestion du programme LEADER 2014-2020 »
Porteur de projet	Communauté d'Agglomération du Cotentin
Date de dépôt de la demande	19/10/2021
Dossier complet le	19/10/2021
Rapport d'instruction	20/10/2021

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet d'animation LEADER pour l'année 2021 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 53 843,19 € HT pour une subvention LEADER de 43 074,55 €.

Madame RONSIN et Messieurs ASSELINE, DIGARD, LEFEVRE, MABIRE ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de membres du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le comité de programmation sélectionne le projet à l'unanimité (11 voix /11).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du comité de programmation, Monsieur LEFEVRE, lève la séance à 17h20.

Le comité de programmation,

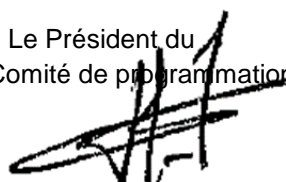
- ✓ valide le compte-rendu du comité de programmation du 1^{er} juillet 2021 ;
- ✓ prend acte de la modification de la composition du comité de programmation ;
- ✓ prend acte de l'avancement des projets ;
- ✓ prend acte du retour sur le groupe de travail du 7 octobre 2021 ;
- ✓ prend acte de la maquette financière du programme avant comité ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 16,22 au projet de Madame de TOCQUEVILLE «**Restauration de la couverture de la tour du château de Tocqueville** » et accorde une subvention de 34 758,55 € sur un total de 77 241,21 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 15 au projet du département de la Manche «**Ferme-Musée du Cotentin : réaménagement des espaces extérieurs** » et accorde une subvention de 50 000,00 € sur un total de 96 150,00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 15,43 au projet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin «**Les cabanosiers : Hameau ludique et éducatif autour du vivant** » et accorde une subvention de 50 000,00 € sur un total de 62 500,00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;

- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 15,45 au projet de la SARL Camping Utah Beach «**Accueil Vélo** : **Création de 4 hébergements à destination des cyclotouristes** » et accorde une subvention de 50 000,00 € sur un total de 98 967,36 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 15 au projet de la SARL Press'Ay « **Accueil Vélo** » : **Création de 4 hébergements à destination des cyclotouristes** » et accorde une subvention de 50 000,00 € sur un total de 67 086,96 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 14,77 au projet de la SAS Les Vélos de Saint-Vaast « **Création d'une activité de location de cycles** » et accorde une subvention de 40 919,75 € sur un total de 54 493,00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, après analyse de la commission de sélection de l'appel à projets « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux », avec une note de 17 au projet de la SARL Bar de l'anguille « **Maintien de l'activité : Agrandissement, rénovation du Bar de l'anguille** » et accorde une subvention de 40 000,00 € sur un total de 70 156,35 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, après analyse de la commission de sélection de l'appel à projets « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux », avec une note de 16 au projet de la SARL Terminus « **Terminus ! Tout le monde à table** » et accorde une subvention maximale de 20 000,00 € sur un total de 25 000,00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, après analyse de la commission de sélection de l'appel à projets « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux », avec une note de 16 au projet de la SARL Les Buissonnières « **Création d'une épicerie vrac et nomade** » et accorde une subvention maximale de 5 087,18 € sur un total de 10 068,00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, après analyse de la commission de sélection de l'appel à projets « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux », avec une note de 8 au projet de la commune de Barneville-Carteret « **Requalification de la rue du pont Rose et création d'une liaison douce** » et accorde une subvention de 40 000,00 € sur un total de 488 807,60 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, après analyse de la commission de sélection de l'appel à projets « Services à la population et attractivité des bourgs ruraux », avec une note de 7 au projet de la commune de Hardinvast « **Projet d'investissement. Aménagement d'une zone sportive intergénérationnelle : jeux inclusifs, terrain multisports, skate-park, bouldrome, ping-pong** » et accorde une subvention maximale de 14 912,82 € sur un total de 240 000,00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 1er juillet 2021 et la note de 16,73 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 7 927,56 € sur un total de 11 325,09 € HT de dépenses éligibles pour le projet

«**Achat d'un four à vapeur pour maintenir la préparation des repas sur place**» de la commune de Teurthéville-Hague ;

- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 29 avril 2021 et la note de 15,23 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 32 000,00 € sur un total de 71 359,69 € HT de dépenses éligibles pour le projet « **Création d'une activité de location de barques électriques** » des bateliers des marais du Cotentin ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 17 novembre 2016 et la note de 15,11 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 40 000,00 € sur un total de 1 660 037,29 € HT de dépenses éligibles pour le projet «**Construction d'un centre socioculturel à Saint-Pierre-Eglise** » de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 29 octobre 2020 et la note de 15,16 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 38 784,88 € sur un total de 129 283,31 € HT de dépenses éligibles pour le projet « **Réaménagement de l'ancienne école du bord de mer en Bibliothèque** » de la commune de La Hague ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 29 octobre 2020 et la note de 17,70 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 40 000,00 € sur un total de 319 244,33 € HT de dépenses éligibles pour le projet « **Rénovation de la salle culturelle communale** » de la commune de Saint-Pierre-Eglise ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 29 avril 2021 et la note de 16,69 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 8 072,43 € sur un total de 17 170,62 € HT de dépenses éligibles pour le projet « **Transformation d'un logement communal en Maison d'Assistants Maternelles** » de la commune de Siouville-Hague ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 28 février 2019 et la note de 15,64 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 100 000,00 € sur un total de 628 044,61 € HT de dépenses éligibles pour le projet « **Réhabilitation de la résidence autonomie pour personnes âgées « Les Mimosas » à Valognes** » du CCAS de Valognes ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 07 juillet 2020 et la note de 14,06 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 30 000,00 € sur un total de 40 627,52 € HT de dépenses éligibles pour le projet « **Animation et coordination du projet de sensibilisation et d'appui à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion durable du littoral sur la côte est cotentin** » du syndicat mixte gestion parc naturel régional ;
- ✓ sélectionne à l'unanimité, après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 43 074,55 € sur un total de 53 843,19 € HT de dépenses éligibles pour le projet « **Animation et Gestion du programme LEADER pour l'année 2021** » de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;

Le Président du
Comité de programmation



Hubert LÉFEVRE